

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le mercredi 7 août 2024 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

PRÉSENCES :

Mesdames : Josée Beaulieu – Mélissa Boucher-Caron– Katy Nadeau –
Hélène Durette

Messieurs : Guy Thibault – Alain Morin – Réjean Deschênes, maire

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration et monsieur Sébastien Bérubé, coordonnateur des travaux publics sont aussi présents à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2024;
4. Présentation et adoption des comptes;
5. Lecture du courrier;
6. Période de questions de 20 h à 20 h 30;
7. Dossier Chargée de projets :
 - a) Suivis dossiers
 - b) Projet butte du bonhomme Blanchet
8. Voirie municipale :
 - a) Annulation résolution 2024 – 065 SEAO – asphalte économique;
 - b) Entretien des chemins municipaux non subventionnés (si réponse du MAMH);
 - c) Demande de M. Bernard Massé et Lyne Bouchard;
9. Rapport financier RCGT 2023;
10. Nouveau vérificateur;
11. Dossier eau potable;

12. Retour sur les différents comités;
13. Questions diverses
14. Période de question (15 minutes);
15. Levée de l'assemblée.

2024 - 090

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
 APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet « Questions diverses » ouvert.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2024 - 091

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;
 APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

1^{er}

Que le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2024 soit accepté comme présenté.

COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2024

Agro Envirolab	24633630	119.58\$	7096
Buanderie RDL	685559,687048	93.13\$	7097
Buro pro citation	2067230	53.14\$	7098
Carrefour du camion RDL	WG88479	591.52\$	7099
Léon Deschamps	FAC0051	3707.94\$	7100
Dickner	21091204	21.25\$	7101
Denise Dubé	30072024	310.89\$	7102
Pierre Dupuis	1667	159.39\$	7103
Code Ducharme	357333	124.95\$	7104
Entreprise MD	24-00207,24-00214	713.87\$	7105
Épicerie chez Nancy	A0512870,A0514370,A0515618,A0516255	99.36\$	7106
Excavation Tanguay	034889,035038,035039	6881.26\$	7107
Fonds d'info. sur le territoire	202401630882,202401870813	12.00\$	7108
Jacques Larochelle	E12362,E12363,E12641	3829.83\$	7109

Jean-Rock Roy Inc	16600,16626,16668	17869.15\$	7110
KDL Charest	0195640	81.62\$	7111
Macpek	50393390-00,50394673-00	495.08\$	7112
Peterbilt Atlantic	139722,63307Q,63451Q,63561Q,63567Q	958.59\$	7113
Régie inter des déchets	27522	17472.00\$	7114
Groupe Colas	3691552	119.88\$	7115
Sm Location	11368	16.09\$	7116
Surplus Général Tardif	435514	137.81\$	7117
Webetic	2406-14	164.22\$	7118
Salaires employés	Juillet 2024	20883.91\$	accesd
Salaires conseil	Août 2024	3000.64\$	accesd
Hydro	juillet 2024	795.95\$	accesd
Bell	août 2024	76.29\$	accesd
Min. du Revenu du Québec	DAS juillet 2024	8025.16\$	accesd
Receveur général du Canada	DAS juillet 2024	3633.45\$	accesd
Bibliothèque Saint-Elzéar	Subvention	1307.72\$	accesd
	<u>Total des dépenses</u>	91755.67 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2023, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2024 - 092

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
 APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

PRÊT DE SALLE GRATUITE

ATTENDU que Madame Sylvie Bluteau a fait une demande à la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata pour avoir la salle Rosa D. Lavoie gratuitement pour animer des ateliers de

peinture pour une période de 2h30 à 3h pour 5 à 8 personnes âgées de 50 ans et plus;

2024 – 093

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron ;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la demande de madame Sylvie Bluteau pour le prêt de la salle gratuite.

FORMATION EMPLOYÉS DE VOIRIE

2024 – 094

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;
APPUYÉ par M. Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal accepte la proposition de formation de Beaulieu Nivelage pour les 2 employés de voirie de la municipalité au coût de 360\$ pour la formation théorique et au tarif horaire de 45.00\$ de l'heure pour la formation pratique d'environ un jour par employé en plus des frais de déplacement de 0.65\$ du kilomètre.

LETTRE À LA FABRIQUE

ATTENDU que le conseil municipal a reçu une demande pour instaurer un jeu de pickleball dans la salle communautaire;

ATTENDU que pour ce faire, nous devons enlever les bancs en place et placer ces bancs dans les côtés de l'église, en avant de la balustrade et de l'autre côté de la balustrade;

ATTENDU que quand il y aura un besoin pour la fabrique, soit pour des funérailles ou autres offices religieux, les bancs pourront être remis en place;

2024 – 095

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité de Saint-Elzéar avise les membres de la fabrique de cette demande, pour la bonne entente avec les utilisateurs de notre bâtiment.

M. Réjean Deschênes, maire ne prend pas la parole pour cette décision, parce qu'il est aussi président de la fabrique.

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR RÉNOVATION DE LA
SALLE ROSA D. LAVOIE-ACCÈS EXTÉRIEUR CENTRE DES LOISIRS**

ATTENDU qu'une demande de soumission par invitation a été envoyée à deux soumissionnaires et que deux ont répondu ;

ATTENDU que Construction Stef M a soumissionné un montant de 44 840.24\$

ATTENDU que Origine Écoconstruction Inc a soumissionné un montant de 35 354.00\$;

2024 – 096

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata octroi le contrat des travaux à Origine Écoconstruction Inc. pour la rénovation de la salle Rosa D Lavoie et la construction d'un trottoir en béton pour accéder au centre des loisirs.

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2024 – 065 – ASPHALTE
ÉCONOMIQUE**

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata par la résolution # 2024 – 065 de la réunion spéciale du 14 mai 2024 demandait de l'asphalte économique pour réparer une portion d'environ 1 kilomètre dans le bas du village;

ATTENDU que la demande sur le SEAO a été faite pour avoir du traitement de surface double et que la soumission a été acceptée à la réunion spéciale du 17 juillet 2024 par la résolution # 2024 – 085 ;

2024 – 097

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

D'annuler la résolution 2024 – 065 – Asphalte économique parce que le conseil municipal a décidé de poursuivre avec du traitement de surface double comme il a été demandé sur le SEAO.

DEMANDE DE M. BERNARD MASSÉ ET LYNE BOUCHARD -

ATTENDU que M. Bernard Massé et Mme Lyne Bouchard ont demandé de confirmer à Hydro Québec que le chemin Bélanger est un chemin public ;

2024 – 098

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata confirme que le chemin Bélanger est un chemin public municipal, parce qu'il est entretenu par la municipalité et déneigé en hiver.

DEMANDE À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

ATTENDU que le conseil municipal a prévu quatorze mille dollars (14 000,00\$) pour les vérificateurs comptables en 2024;

ATTENDU que le total des factures pour l'année 2023 est de quatorze mille sept cent seize dollars et soixante-dix-huit sous (14 716,78\$) et que le total des factures pour l'année 2024 est de vingt-neuf mille cinq cent soixante et dix-sept dollars et trente et un sous (29 577,31\$), sans compter la PRABAM;

ATTENDU que cela représente une augmentation de 100,98% de plus que l'an passé;

2024 – 099

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par M. Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

De demander à Raymond Chabot Grant Thornton de faire le paiement de la dernière facture de dix-neuf mille neuf cent dix-neuf dollars et quarante et un sous (19 919,41\$) sur 4 mois sans intérêts.

DEMANDE DE SOUMISSION – VÉRIFICATION COMPTABLE ;

2024 – 100

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
APPUYÉ par M. Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

De demander des soumissions pour la vérification comptable pour une période de trois (3) ans et pour une période de cinq (5) ans.

MOTION DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS À M. JULES SOUCY, ANCIEN DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES PARCHEMINS

2024 – 101

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata remercie monsieur Jules Soucy pour ses nombreuses années de service à la direction de l'école des Parchemins, de même que pour l'attention portée à la relation particulière entre la communauté de Saint-Elzéar-de-Témiscouata et son école primaire. La municipalité tient également souhaiter à monsieur Jules Soucy un vif succès dans ses nouvelles fonctions au siège social du centre de services scolaires du Fleuve-et -des-Lacs.

LETTRE DE FÉLICITATIONS – NOUVELLE DIRECTION DE L'ÉCOLE DES PARCHEMINS ;

2024 – 102

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata souhaite le meilleur à Madame Jaimie Plourde, nouvelle directrice de l'école des Parchemins, dans l'exercice de ses responsabilités.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21h22, le maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Réjean Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire